

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 218 publiée le 20 février 2010

MGR RANJITH RESTAURE LA LEX ORANDI DANS SON DIOCÈSE

□□ Cette semaine, nous publions un long passage de la lettre pastorale adressée à tous les prêtres, religieux et fidèles de son diocèse, par Mgr Ranjith, ancien Secrétaire de la Congrégation pour le Culte divin, nommé l'an dernier archevêque de Colombo, à propos des abus liturgiques qui se sont développés dans son diocèse, comme hélas dans tous les diocèses de l'univers. □□

On remarquera que le nouvel archevêque de Colombo invoque l'autorité de Vatican II (Constitution *Sacrosanctum Concilium*, 1963), puis qu'il passe à celle d'Ecclesia de Eucharistia (Jean-Paul II, 2003) et de *Sacramentum Caritatis* (Benoît XVI, 2007), mais qu'il fait l'impasse, comme on dit, sur les documents de la réforme Bugnini elle-même. Sauf pour dire laconiquement : il faut faire comme cela est dit dans les livres. □□

Ce rappel de l'archevêque de Colombo vient après bien d'autres. Si d'ailleurs, tant de remontrances - malheureusement parfaitement inutiles - ont été énoncées par Rome depuis la promulgation de la réforme liturgique Bugnini, c'est assurément que s'était introduit en elle dès l'origine, comme faisant corps avec elle, un principe de désordre : multiples traductions souvent hasardeuses ; variations innombrables permises dans les gestes et les textes ; éclatement de la prière eucharistique unique qui était la grande caractéristique de la liturgie romaine ; et d'une manière générale indications qui avaient toute les apparences d'une invitation généralisée à la créativité. □□

De sorte que, en matière de réforme liturgique, prescrire de revenir à la "norme", c'est en fait modifier l'essence de la réforme elle-même, qui est a-normative par nature, et c'est ainsi faire avancer un processus inéluctable de révision de cette très étrange réforme liturgique. Qui plus est, les appels romains apparaissent souvent "abstraits", ou pour mieux dire lointains. Avec ce document épiscopal, on passe au "concret", c'est-à-dire à des prescriptions de terrain.

□□ Bien que Mgr Ranjith rappelle des choses souvent répétées depuis la réforme liturgique de Paul VI, ce document humble mais ferme - émanant d'un évêque dont on connaît la proximité avec le pape Benoît XVI - a une très grande importance "politique". Ce texte est promulgué par un évêque, ce qui est rarissime. Il est précis, concret et normatif, ce qui est unique. □□ Que se multiplient les appels épiscopaux de ce type, et l'esprit de la réforme de 1970 n'en sortira pas indemne. □□ Voici la traduction de la première partie de cette circulaire, publiée début octobre 2009. Le texte intégral figure sur le site du diocèse de Colombo. □

□A) LE DOCUMENT

□□ Très Révérend Docteur Malcolm Ranjith

□ Par la grâce de Dieu et la grâce du Saint-Siège □

Archevêque de Colombo

□□ 7 octobre 2009

□□ À tous les Révérends Pères, Frères, Sœurs, et les fidèles laïcs du diocèse de Colombo □

□ Chers Frères et Sœurs, □□

Ces derniers temps un certain nombre de mouvements de renouveau catholique et de personnes ont conduit de multiples exercices paraliturgiques en dehors du calendrier paroissial habituel. Tout en appréciant les nombreuses conversions, la valeur de témoignage, l'enthousiasme renouvelé pour la prière, la participation dynamique et la soif de la Parole de Dieu, je suis, en tant qu'évêque diocésain et intendant général des mystères de Dieu dans l'Église locale confiée à mes soins, le modérateur, le promoteur et le gardien de la vie liturgique de l'archidiocèse de Colombo ; à ce titre, je sollicite donc votre bienveillante attention sur les aspects liturgiques et ecclésiologiques liés à cette nouvelle situation et vous prie instamment de respecter les directives énoncées dans la présente circulaire à effet immédiat. □□

I. L'Eucharistie est la célébration du Mystère pascal par excellence donné à l'Église par Jésus-Christ Lui-même. Jésus-Christ est le commencement de toute liturgie

dans l'Église et à ce titre toute liturgie est donc essentiellement d'origine divine. Elle est l'exercice de Sa fonction sacerdotale et par conséquent n'est certainement pas une simple entreprise humaine ou une pieuse innovation. En fait, il est inexact de l'appeler une simple célébration de la vie. Elle est beaucoup plus que cela. Elle est la source et le sommet à partir desquels toutes les grâces divines arrosent l'Église. Ce très sacré mystère a été confié aux Apôtres par le Seigneur, et l'Église en a soigneusement préservé la célébration au cours des siècles, donnant ainsi naissance à une tradition sacrée et une théologie qui ne cèdent pas à l'interprétation individuelle ou privée. Par conséquent, aucun prêtre, qu'il soit diocésain ou religieux, ou invité de l'extérieur de l'archidiocèse voire de l'étranger, n'est autorisé à modifier, ajouter ou retrancher quoi que ce soit dans le rite sacré de la messe. Ceci n'est pas nouveau mais a été établi en 1963 par la Constitution *Sacrosanctum Concilium* (22.3), la constitution dogmatique sur la sainte liturgie du Concile Vatican II, et a été plus tard réitéré à maintes reprises dans des documents comme *Sacramentum Caritatis* de Sa Sainteté Benoît XVI et *Ecclesia de Eucharistia* du Pape Jean-Paul II de vénérée mémoire.□□

À cet égard, certains éléments devraient être explicitement mentionnés :□□

1. Les prêtres ne sont pas autorisés à modifier ni à improviser la Prière eucharistique ou d'autres prières immuables de la Messe - même s'il s'agit de donner des précisions sur un élément déjà présent - en chantant des refrains différents ou des explications diverses. Nous devons comprendre que la liturgie de l'Église est étroitement liée à sa foi et à sa tradition : "Lex orandi, lex credendi", la règle de la prière est la règle de la foi ! C'est le Seigneur qui nous a donné la liturgie et personne d'autre ; personne d'autre n'a donc le droit de la changer.□□

2. Les manifestations du type "Praise and Worship" (littéralement "louange et adoration" mais il s'agit ici d'un courant musical de style gospel, NdT) ne sont pas permises au cours de l'ensemble du rite de la Messe. La musique désordonnée et assourdissante, les claquements de mains, les longues interventions et les gestes qui perturbent la sobriété de la célébration ne sont pas autorisés. Il est très important que nous comprenions la sensibilité culturelle religieuse du peuple sri-lankais. La majorité de nos compatriotes sont bouddhistes et à ce titre habitués à un culte profondément sobre ; pour leur part, ni les musulmans ni les hindous ne créent d'agitation dans leur prière. En outre, il existe dans notre pays une forte opposition envers les sectes fondamentalistes chrétiennes et nous nous battons, en tant que catholiques, pour faire comprendre que les catholiques sont différents de ces sectes. Or, certains de ces soi-disant exercices de louange et d'adoration ressemblent plus à des exercices religieux fondamentalistes qu'au culte catholique romain. Qu'il nous soit permis de respecter notre diversité culturelle et notre sensibilité.□□

3. La Parole de Dieu prescrite ne peut être changée au hasard et le psaume responsorial doit être chanté et non remplacé par des cantiques de méditation. La dimension contemplative de la Parole de Dieu est d'une importance capitale. Dans certains des services paraliturgiques, les gens ont tendance aujourd'hui à devenir extrêmement verbeux et bavards. Dieu parle, nous devons L'écouter ; et, pour bien écouter, le silence et la méditation sont plus nécessaires que l'exubérance cacophonique.

□□4. Les prêtres doivent prêcher la Parole de Dieu sur les mystères liturgiques célébrés. Il est strictement interdit aux laïcs de prêcher lors des célébrations liturgiques.

□□5. La Très Sainte Eucharistie doit être administrée avec le plus grand soin et le plus grand respect, et ce uniquement par ceux qui sont autorisés à le faire. Tous les ministres, habituels comme extraordinaires, doivent être revêtus des ornements liturgiques corrects. Je recommande à tous les fidèles, y compris aux religieux, de communier avec respect, à genoux et sur la langue. La pratique de l'auto-communion est interdite et je demanderais humblement à tout prêtre qui la permettrait de suspendre immédiatement cette pratique.□□

6. Tous les prêtres sont censés suivre le rite de la Messe tel qu'il est stipulé, afin qu'il n'y ait pas lieu de comparer et d'opposer les messes célébrées par certains prêtres aux autres messes dites par le reste des prêtres.□□□

8. Les bénédictions liturgiques sont réservés uniquement aux ministres de la liturgie, c'est-à-dire : les évêques, les prêtres et les diacres. Tout le monde peut prier pour l'autre. Mais il est instamment recommandé de ne pas utiliser de gestes pouvant porter à l'illusion, à la confusion ou à une mauvaise interprétation.□

B) LES RÉFLEXIONS DE PAIX LITURGIQUE□□

1) Mgr Ranjith est un évêque très proche du Pape et un ami de longue date. Ce qu'il exprime dans son diocèse n'est rien d'autre que ce que le Pape enseigne à l'Église universelle. En ce sens ses propos sont d'une extrême importance car ils expriment ce que souhaite le Saint Père lorsqu'il parle de "retrouver le sens de la liturgie" ou de "réforme de la réforme".

2) En rappelant (point 1) que l'Eucharistie est "la source et le sommet à partir desquels toutes les grâces divines arrosent l'Église" et qu'aucun prêtre "qu'il soit diocésain ou religieux, ou invité de l'extérieur de l'archidiocèse voire de l'étranger, n'est autorisé à modifier, ajouter ou retrancher quoi que ce soit dans le rite sacré de la messe", Mgr Ranjith affirme un principe qui est encore bafoué chaque dimanche dans de nombreuses paroisses, en France comme au Sri-Lanka. Ce qui est intéressant, c'est que ce caractère intangible de la liturgie est inscrit dans l'un des plus importants documents conciliaires : la Constitution *Sacrosanctum*

Concilium (22.3).

Un tel rappel à l'ordre en France serait particulièrement bienvenu sans contexte dans les célébrations en forme ordinaire de la messe mais également dans un grand nombre de célébrations de la forme extraordinaire dans lesquelles les célébrants se croient autorisés à utiliser le nouveau lectionnaire, à faire des emprunts à la forme ordinaire (Amiens, Verdun...) ou à s'affranchir des prescriptions du missel traditionnel en récitant par exemple le canon à voix haut (Saint Germain l'Auxerrois à Paris), en résumé, à se fabriquer leur propre liturgie.

▢3) En interdisant (point 2) les expressions de foi cacophoniques et agitées, Mgr Ranjith établit une distinction intéressante entre le folklore des nouvelles sectes protestantes et les pratiques plus réservées des bouddhistes et des musulmans. C'est comme s'il voulait souligner, dans un pays où les tensions religieuses sont fortes, que la pratique révérencieuse de la foi catholique était la meilleure passerelle pour le dialogue inter-religieux.

▢▢4) En expliquant (points 3 et 4) que la Parole de Dieu mérite respect et silence et que le prêche est réservé aux prêtres, Mgr Ranjith parle d'or. Puisse la Providence faire que son admonestation envers les "bavards" soit entendue de ses confrères français.▢▢

5) Enfin, l'exhortation faite aux fidèles de communier dignement, si possible à genoux et sur la langue, rappelle les décisions prises à Bologne par le Cardinal Caffarra. Peu à peu, l'exemple donné par le Saint-Père fait son chemin et nous ne pouvons que nous en réjouir. Puissent des évêques français bientôt se distinguer par de telles prescriptions dans leurs diocèses pour recevoir la Sainte Communion. Cela aurait le mérite de contrebalancer la honte et le ridicule des prescriptions lamentables des évêques français qui interdisent ce que demande le Pape et imposent la réception de la communion dans la main... pour cause de grippe H1N1...